

Gestion des déchets du bâtiment – Temps d'échanges entre les entreprises et les éco-organismes Ecominéro & Ecomaison sous l'égide de la Région Réunion – 20/03/2024



CAPEB/UNICEM/ECOMINERO/ECOMAIISON, sous l'égide de la Région, ont organisé ensemble hier (19 mars) un temps d'échanges sur le déploiement de la REP Bâtiment à la Réunion.

Les débats ont été riches et passionnants et ont permis de lever certaines inquiétudes et d'apporter (en partie ou en totalité) des réponses aux interrogations des chefs d'entreprise présents.

Le Président de la CAPEB, Cyrille RICKMOUNIE, n'a pas manqué de rappeler, dans son intervention, la nécessité de réussir le maillage des points de collecte avec les déchèteries publiques qui accueillent le plus les déchets des entreprises artisanales. *Leur absence dans le maillage serait très pénalisante pour les petites entreprises, lesquelles les utilisent aujourd'hui et constituerait une difficulté majeure dans la création du maillage de proximité.* Il a aussi souligné le besoin d'un délai raisonnable entre la publication des barèmes des éco-contributions et la date d'entrée en vigueur de leur paiement réel, d'au moins 6 mois, afin que les entreprises puissent anticiper ce surcoût dans leur devis.

L'on peut préciser qu'aujourd'hui 3 EPCI sur 5 se sont engagées dans les négociations avec les éco-organismes pour ouvrir leurs déchèteries aux professionnels. Pour les 2 autres les échanges sont encore embryonnaires ; Par ailleurs, il y aura bien un délai raisonnable entre la publication des barèmes des éco-contributions et la date d'entrée en vigueur de leur paiement réel. De même la collecte des déchets sur chantier (> à 50 m³) est en cours de réflexion dont celui de l'abaissement du seuil pour tenir compte de la réalité du terrain. Enfin, les entreprises valorisant un pourcentage de matériaux recyclés dans leurs produits auront éco-taxé abaissé.